

Instituée dans les années 1970 avec l'émergence du problème des banlieues, la politique de la ville...  
courtoise, en un ensemble de mesures mises en place par le gouvernement dans l'objectif de lutter  
contre les inégalités territoriales et sociales et la ségrégation auquel sont confrontés certains quartiers en  
France et dans une logique plus large de cohésion sociale. Au cœur des problématiques contemporaines,  
la politique de la ville a fait l'objet de nombreuses réformes visant à sa simplification mais surtout  
à son efficacité, la dernière en date étant celle issue de la loi Lamy de 2014 qui a ainsi procédé à une  
simplification de la géographie prioritaire en instaurant un zonage unique pour l'intervention  
de la politique de la ville, le quartier prioritaire de la ville (QPV), un territoire caractérisé par  
des écarts de développement sociaux et économiques par rapport au reste du territoire et par  
une concentration de la pauvreté analysée à partir d'un indice de revenu. Le législateur a  
par ailleurs instauré un contrat unique intitulé « contrat pour la ville et la cohésion sociale » signé  
entre l'Etat et les communes et définissant les projets d'investissement ainsi qu'un Observatoire de la  
ville chargé d'évaluer l'impact d'une telle politique. Ainsi, la politique de la ville est une politique  
contrachuelle, à la géographie précise et interministérielle, son domaine d'action recouvrant  
la rénovation urbaine, la prévention de la délinquance, le développement social et culturel et le  
développement économique. Néanmoins, malgré l'instauration d'une politique de la ville, certains territoires  
se sont toujours touchés par les inégalités et le bilan 2017 de l'Observatoire de la ville le confirme, le  
taux de pauvreté et de chômage y étant trois fois supérieurs à la moyenne nationale et l'échec scolaire persistant  
dans ce contexte et entre le rapport Borloo "Vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale" appelaient à une refondation de la politique de la ville, de nouvelles orientations pour la politique de la ville ont  
été décidées en 2017 et en 2018. En matière d'éducation, le déclassement des classes de CP et CE1 en REP et REP+,  
s'agissant de la prévention de la délinquance, la mise en place d'une police de sécurité du quotidien avec un  
renforcement des effectifs sur ces territoires, concernant la santé, le doublement des maisons de santé dans ces  
territoires souvent considérés comme des déserts médicaux et enfin dans le cadre de la revitalisation  
économique, le dispositif d'emploi franc.

Questions sociales